

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME POPARD) - M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. HELIE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

#### **Soutien au recrutement de services civiques volontaires – Développement du dispositif – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Unis-Cités**

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a adopté une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Dijon et l'association Unis-Cités, pour la période 2014-2016, qui prévoyait le recrutement de 36 volontaires à chaque promotion, affectés à différentes missions proposées par Unis-Cités en lien avec les actions municipales menées pour soutenir l'engagement des jeunes au niveau local. Parallèlement, la convention prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement à cette association, d'un montant annuel de 40 000 €.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour les trois prochaines années (2017-2019). De plus, conformément au programme de la municipalité pour le mandat 2014-2020, cette nouvelle convention permettrait le développement des services civiques accompagnés par la ville de Dijon.

En effet, l'association Unis-Cités s'engagera à recruter :

- 51 services civiques en 2017
- 67 services civiques en 2018
- 77 services civiques en 2019

L'association Unis-Cités développera les objectifs définis ci-dessous en concertation avec la Ville de Dijon, visant à :

1. contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire avec la mise en place du programme « Booster »,
2. accompagner les dijonnais dans une démarche éco-citoyenne, contribuer à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus à travers le programme « Médiaterre »,
3. renforcer le lien intergénérationnel à travers le programme « Une visite, un sourire »,
4. encourager les initiatives dans le domaine de l'entrepreneuriat social et solidaire à travers le programme « Rêve et réalise »,
5. participer à l'animation des pauses méridiennes dans les écoles dijonnaises,
6. apporter une formation citoyenne aux jeunes en services civiques,

De nouveaux objectifs pourront être ajoutés à ce programme en fonction des opportunités proposées par l'association et validées par la ville de Dijon.

Les jeunes recrutés devront être domiciliés à Dijon (dans le cas contraire, la subvention annuelle sera calculée en proportion du nombre de jeunes domiciliés à Dijon). L'association s'attachera à rechercher une mixité géographique et de profils dans les recrutements.

Les jeunes seront issus de différents quartiers de la ville, de catégories sociales diversifiées et de niveau scolaires différents (infra bac, bac, bac+). Dans ses recrutements, l'association devra tendre vers un objectif d'un tiers d'entre eux issu chaque année des quartiers de la politique de la ville.

Compte tenu de la progression du nombre de services civiques à recruter chaque année, la subvention de fonctionnement attribuée à l'association sera de :

- 60 000 € pour l'année 2017
- 78 000 € pour l'année 2018
- 90 000 € pour l'année 2019

Ce montant annuel sera revu si nécessaire en proportion du nombre de jeunes domiciliés à Dijon.

Des indicateurs de réussite sont définis dans la convention. Ils seront évalués chaque année en concertation entre la ville et l'association, afin de vérifier l'utilité sociale des actions menées sur le territoire dijonnais.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider le soutien de la Ville à l'association Unis-Cité pour le développement des services civiques sur le territoire dijonnais ;

2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association Unis-Cités , annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son équilibre général ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 47**

**Abstentions : 10**